

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CANTON DE MOURMELON-VESLE
ET MONTS DE CHAMPAGNE

Commune de VADENAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

Présents : Mmes MM. Bertrand DUBOIS, Didier POUGEON, François PIERRE, Jessica FURELAUD, Ludovic GIANCOLA, Nicolas PETITJEAN, Eric NONNON, Karine ROLLAND, Annie VÉRON (9)

Absents excusés : Aurélie JACQUINET, Ludovic LUCOT (pouvoir à Ludovic GIANCOLA) (2)

Secrétaire de séance : Karine ROLLAND

Convocation en date du 10 juin 2022.

La séance débute à 20h30.

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

1/ Modalités de publication des actes de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2022

(Délibération 2022-14)

Les changements règlementaires impactant la publicité des actes de la collectivité au 1^{er} juillet 2022 sont exposés. A défaut de vote contraire, la publication doit désormais se faire par voie dématérialisée. En raison du peu d'actes concernés et du fait que toute la population n'est pas familiarisée avec les usages du numérique, il est proposé de déroger au dispositif prévu par les textes et de conserver l'affichage papier des actes de la commune.

Vote : adopté à l'unanimité.

2/ Avenant au contrat d'entretien des espaces verts avec l'ESAT de Isle aux Bois

Il est nécessaire de compléter le contrat d'entretien pour la réalisation de travaux supplémentaires. Un accompagnement et un suivi régulier des travaux est effectué pour ajuster les besoins. Le devis modificatif n'est pas encore parvenu en mairie.

3/ Tarifs de location de la salle des fêtes

(Délibération 2022-15)

Les tarifs de location en vigueur sont rappelés. Suite à des demandes de locations prolongées sur 3 jours, il convient de fixer les tarifs pour les jours de location supplémentaires.

Tarifs proposés pour une journée supplémentaire accolée au week-end :

Habitants de Vadenay : + 31 €

Habitants de l'ex CCRM : + 50 €

Autres : + 100 €

D'autre part, face à la hausse du prix de l'énergie, il convient de modifier le tarif du kilowatt. En fonction des dernières factures reçues, il est proposé de passer de 0,20 € à 0,26 € le kWh.

Tarifs applicables aux locations consenties à compter du 1^{er} juillet 2022.

Vote : adopté à l'unanimité.

.../...

4/ Mise aux normes des installations d'assainissement non collectif de la mairie et de la salle des fêtes

(Délibération 2022-16)

Les deux dispositifs nécessitent une mise aux normes. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté d'agglomération de Châlons a été consulté. Les installations doivent être adaptées aux usages particuliers, en particulier le dispositif de la salle des fêtes. Pour l'installation de la mairie, les dimensionnements et l'emplacement doivent être vus avant les travaux envisagés pour le terrain de loisirs. Des devis vont être demandés. Le conseil municipal autorise le maire à engager les démarches nécessaires et à consulter des entreprises spécialisées.

Vote : adopté à l'unanimité.

5/ Participation aux frais des Jeux Intervillages du 2 juillet à Baconnes

Une participation financière est demandée à la commune pour faire face à certaines dépenses qui ont déjà été engagées. La manifestation étant organisée par l'association « Fleurir Baconnes », il faut également vérifier la nécessité d'une assurance pour les participants.

Le conseil rappelle le principe selon lequel une association qui sollicite une participation financière doit adresser une demande de subvention auprès de la commune.

6/ Organisation des prochaines manifestations : feux de la St Jean, 14 juillet

Afin d'assurer la diffusion d'un fond sonore lors des manifestations communales, le forfait annuel de la SACEM est proposé, coût 130 euros pour l'année.

Feux de la Saint Jean le 24 juin. Rappel du principe : tables, bancs, barbecues mis à disposition par la commune. Apéritif offert à partir de 19h. L'affiche préparée pour diffusion est présentée au conseil.

14 juillet : 11h commémoration au monument aux morts suivie d'un verre de l'amitié. Le soir : apéritif offert suivi d'un repas proposé à la salle des fêtes sur inscription au plus tard le 7 juillet. Feu d'artifice à 23h. L'affiche préparée est présentée au conseil, des bulletins d'inscription seront diffusés dans le village.

Tarifs proposés pour le 14 juillet :

- Repas du soir (buffet froid) : 16 € par adulte et 7 € par enfant jusqu'à 12 ans
- Soda canette : 1 €
- Bouteille eau : 1 €
- Vin : 5 € la bouteille
- Champagne : 17 € la bouteille

Vote : adopté à l'unanimité.

7/ Investissements : terrain de loisirs et rénovation du presbytère

Le maire indique que la DETR (subvention de l'Etat) ne peut pas être sollicitée pour les deux projets. Il faut vérifier les autres aides mobilisables. Les dossiers doivent être préparés maintenant pour janvier prochain. Un sondage auprès de la population pourrait être envisagé. Il conviendrait de consacrer une réunion spécifique pour échanger sur ces deux dossiers.

8/ Compte-rendu des délégations données au maire

Néant

9/ Questions diverses

L'organisation d'une brocante est suggérée : à voir pour l'an prochain.

Création d'un verger intergénérationnel où un arbre serait planté pour chaque naissance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.